

Martinique



# Cultures maraîchères

N° 3 - 1er au 31 Mars  
2025

**Animateurs inter-filière et filière diversification :**  
Teddy OVARBURY (FREDON Martinique)  
Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique)

**Crédit photos :**  
FREDON Martinique

## PRÉVISION SAISONNIÈRE avril - mai - juin 2025

- les pluies devraient être conformes aux normales
- les températures un peu plus élevées.

**MARS, UN MOIS  
SEC ET LÉGÈREMENT  
PLUS CHAUD.**

## SYNTHÈSE À LA STATION DE RÉFÉRENCE DU LAMENTIN



**26,8°C**

Sur 26°C  
attendus



**+10h21**

Inférieure à  
la norme



**57,4 mm**

Sur 82,3 mm  
attendus



**15,5 km/h**

Sur 15,1 km/h  
habituellement

## FAITS MARQUANTS

Un déficit de précipitations avec généralement 20 à 50 % de manque par rapport aux normales.

## ASTÉRACÉES



- **Pression faible** pour tous les bioagresseurs observés,
- Risque de pression faible à moyenne des mouches mineuses pour le mois à venir

## CUCURBITACÉES



- Pas de culture observée pour ce mois.

## SOLANACÉES



- Pas de culture observée pour ce mois.

## FOCUS

Pas de focus pour ce mois

# Asteracées

## LAITUE

### RÉPARTITION SPATIALE DES PARCELLES D'OBSERVATIONS ET DES CULTURES

**Nombre d'observation :** 6

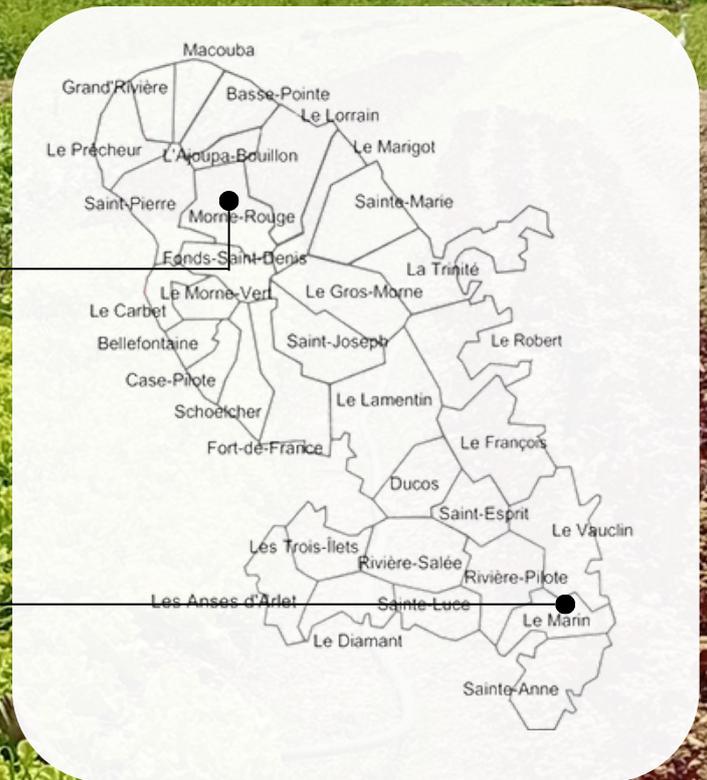
**Age des parcelles (semaines) :** 2 à 4

**Variétés :** Batavia, Feuille de chêne rouge, Feuille de chêne verte.

**Nombre d'observation :** 1

**Age des parcelles (semaines) :** 4

**Variétés :** Feuille de chêne verte



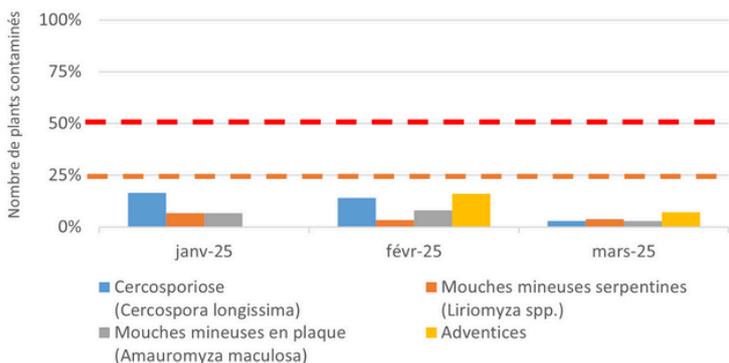
## PRESSIION BIOTIQUE

### ÉVOLUTION DES BIOAGRESSEURS SUR LAITUE

Faible <25%	Moyen [25%-50%[	Élevée >50%
----------------	--------------------	----------------

	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25
Cercosporiose ( <i>Cercospora longissima</i> )	12%	2%	5%	0%	3%	8%	6%		30%	24%	16%	14%	3%
Mouches mineuses serpentine ( <i>Liriomyza spp.</i> )	2%	15%	0%	12%	8%	5%	1%		2%	2%	7%	3%	4%
Mouches mineuses en plaque ( <i>Amauromyza maculosa</i> )	14%	7%	6%	21%	10%	10%	2%		39%	11%	7%	8%	3%
Adventices	13%	12%	4%	34%	60%	4%	38%		17%	10%	0%	16%	7%

Évolution de la pression biotique des bioagresseurs sur les trois derniers mois



Sur les trois derniers mois, la pression des bioagresseurs a globalement diminué, maintenue sous le seuil de contamination faible (<25% de plants contaminés).

CERCOSPORIOSE



FRÉQUENCE : FAIBLE  
INTENSITÉ : FAIBLE

Mois actuel  
**3%**

Mois précédent  
**14%**

Mars 2024  
**12%**

Conditions optimales pour le nuisible : • Pluies fréquentes • Températures élevées

**Situation terrain :** peu de champignons détectés. Le bioagresseur n'a été détecté qu'au Nord.

**Évaluation du risque :** La pression de la cercosporiose s'est maintenue sous le seuil de contamination faible (<25%) avec une diminution 11% de plants contaminés par rapport au mois précédent. Les conditions climatiques ont été défavorables au développement du champignon. Les pratiques agricoles telles que la gestion de l'enherbement et l'élimination des déchets de culture ont participé également à cette diminution. **Le risque de contamination est faible pour le mois à venir.**

**Mesures prophylactiques générales :**

- Préférer l'irrigation au goutte-à-goutte ou par système localisé qui permet de réduire l'intensité des dégâts par rapport à l'aspersion
- Éliminer d'une part les déchets de culture après la récolte, et d'autre part les déchets de nettoyage des pommes
- Pratiquer des rotations de culture

MOUCHES MINEUSES SERPENTINES



FRÉQUENCE : FAIBLE  
INTENSITÉ : FAIBLE

**4%**

**3%** le mois précédent  
**2%** en Mars 2024

**3%**

FRÉQUENCE : FAIBLE  
INTENSITÉ : FAIBLE

**8%** le mois précédent  
**14%** en Mars 2024

MOUCHES MINEUSES EN PLAQUE



**Situation terrain :** dégâts à peine notables. Parcelles sarclées et bien drainées. L'élimination de déchets de culture est respectée.

**Évaluation du risque :** la pression globale des mouches mineuses a été maintenue sous le seuil de contamination faible dans le mois (<25% de plants contaminés) notamment grâce à la réalisation des mesures prophylactiques. Les conditions climatiques sont plutôt favorables aux bioagresseurs via le déficit de précipitations de 20% à 50%. **La situation du mois présage un risque de pression faible à moyenne pour le mois à venir.**

**Mesures prophylactiques :**

- Contrôler régulièrement l'état sanitaire des plants
- Éliminer les plants infestés et les déchets de cultures
- Réaliser une rotation des cultures
- Sarcler les parcelles et entretenir régulièrement leurs abords

ADVENTICES



PRESSION : FAIBLE

Mois actuel  
**7%**

Mois précédent  
**16%**

Mars 2024  
**13%**

**Situation terrain :** bonne gestion de l'enherbement dans les parcelles observées.

**Évaluation du risque :** la pluviométrie de ce mois a été défavorable au développement des adventices via une faible pluviométrie (57,4 mm). Les parcelles ont été bien entretenues.

**Mesures prophylactiques :** Sarcler régulièrement les parcelles et drainer les parcelles.

# Les abeilles butinent, protégeons les !

## Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

2

Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".

3

Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

4

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Retrouvez plus d'information dans la [note nationale Abeilles & Pollinisateurs](#) qui propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques.



Ce bulletin est basé sur des observations ponctuelles qui donnent une tendance de la situation sanitaire territoriale.  
 La Chambre d'Agriculture de la Martinique encourage les agriculteurs à réaliser leurs propres observations sur leurs parcelles.  
 Elle se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises.

Action du plan ECOPHYTO piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité.

